



« PRESENTATION DU MEMORANDUM DE LA REIF SUR LA MOBILITE DES TRAVAILLEURS DANS L'UE »

DOSSIER PRESSE

Mercredi 23 octobre 2019

REIF

19, Rue du Pot de Fer, 75005 Paris (France)

10h30-12h

1. Présentation de la REIF
2. Thème de la conférence de presse
3. Déroulement de la conférence de presse

1. PRESENTATION DE LA REIF :

La Représentation des Institutions françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 dans le cadre de l'Agence pour le développement des relations internationales (ADECRI). Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, du régime agricole et les travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des travailleurs indépendants, ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss).

Sa gestion est assurée dans le cadre d'une association de Loi 1901 « L'Association de gestion de la REIF », créée par l'ensemble des Caisses nationales et organismes pré-cités, établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat.

Gouvernance et organisation :

La REIF est présidée par Madame Isabelle Sancerni, Présidente du Conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), accompagnée des vice-Présidents, Monsieur Gérard Rivière, Président du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), Jean-Eudes Tesson, Président du Conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS) et Monsieur Pascal Cormery, Président de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

Les Caisses de Sécurité sociale française assurent collectivement et directement le pilotage de la REIF, la détermination de ses missions et des orientations de son action.

Les directions (ou missions) des relations internationales et européennes au sein des organismes de Sécurité sociale membres assurent le lien entre le niveau national et le niveau européen. La REIF permet à ces organismes et à leurs réseaux de faire remonter leurs analyses et positions auprès des décideurs européens (Commission européenne, Parlement européen via les eurodéputés, Conseil via la Représentation permanente française), fortes de l'expertise dont elles sont les seules à disposer, et ce en amont de la publication des textes législatifs.

Le bureau de la REIF est installé à Bruxelles à la Maison européenne de la protection sociale, aux côtés de la représentation permanente des caisses de sécurité sociale allemande (DSV) et autrichienne (HVB), de la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) et de l'Association internationale de la mutualité (AIM). Son équipe de trois personnes est composée d'un Délégué permanent, Arnaud Emériaux, et de deux chargées de mission, Audrey Tourniaire et Anne-Claire Le Bodic.

Sa création a répondu à l'essor de la problématique de la politique sociale européenne qui ne s'est pas strictement limitée aux prérogatives fixées dans les Traités communautaires. En effet, si les Etats membres sont libres d'organiser leurs systèmes de Sécurité sociale, la législation européenne, liée à la mise en œuvre du marché intérieur, impacte directement les législations applicables en la matière.

C'est parce qu'elles ont pris conscience de l'importance déterminante des débats et négociations qui se tiennent à Bruxelles et des impacts sur leur propre fonctionnement, que les institutions françaises de Sécurité sociale ont décidé de mettre en place cette représentation.

Missions de la REIF :

- Faire connaître, promouvoir et défendre auprès des interlocuteurs européens les valeurs et les principes du système de protection sociale français : la solidarité, la qualité et l'égal accès de tous aux prestations de Sécurité sociale ainsi que l'organisation de son système et de ses intérêts financiers,
- Assurer une veille active sur les évolutions de la construction juridique européenne pouvant avoir des conséquences sur les politiques sociales mises en œuvre par la Sécurité sociale française, ou leurs modalités de gestion
- Alerter et mobiliser, en tant que de besoin, les organismes français sur les sujets en question.

Partenariats avec les homologues européens de la REIF :

La REIF a renforcé ces dernières années les partenariats et alliances avec l'ensemble des acteurs de la protection sociale européenne afin de faire entendre une voix commune et donc plus forte, aux côtés de la représentation permanente des caisses de sécurité sociale allemande (DSV) et autrichienne (HVB), ainsi qu'au sein de la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP).

2. THEME CLE DE LA CONFERENCE DE PRESSE :

Dans le contexte du renouvellement des institutions européennes et alors que les discussions sur la révision des règles européennes de coordination des systèmes de sécurité sociale ont repris depuis le mois de septembre, **la REIF publie un Mémoire sur la mobilité des travailleurs dans l'UE, conçu comme une contribution commune pour alimenter les débats européens sur la révision des règles de mobilité des travailleurs.**

Le Mémoire a une valeur pédagogique puisqu'il vient apporter de la clarté dans les définitions et concepts-clés de mobilité, détachement et pluriactivité, notamment en distinguant ce qui relève du droit de la sécurité sociale et du droit du travail.

Il propose par ailleurs un état des lieux des principales problématiques, des solutions concrètes et des recommandations à l'attention des futurs décideurs européens.

Aujourd'hui, en effet, **17 millions d'Européens résident ou travaillent dans un autre Etat membre et 4% de la population en âge de travailler de l'UE vit dans un autre pays de l'UE.** Ce phénomène de mobilité est en expansion et ne devrait pas faiblir.

Afin de garantir la libre circulation des personnes, le principe de coopération loyale et sincère et de confiance légitime entre institutions nationales de sécurité sociale a été inscrit au fondement de l'identité européenne.

Ce principe doit être respecté par les Etats membres. L'état actuel des pratiques peut conduire à une mobilité injuste, sans contrôle et sans encadrement.

En ce sens, la REIF s'inscrit dans la droite ligne de l'ambition forte exprimée par les autorités gouvernementales françaises sur la scène européenne dans la lutte contre le dumping social, pour une mobilité juste.

Elle a toute légitimité pour proposer une contribution aux débats européens de par l'expertise acquise par les organismes français de sécurité sociale dans la gestion des dossiers de mobilité, expertise qui leur a permis en effet d'identifier les lacunes et de proposer des moyens à mettre en œuvre pour leur permettre d'effectuer correctement leur mission de service public au bénéfice des assurés sociaux. La coordination des systèmes de Sécurité sociale peut se concrétiser dans la pratique par des expériences difficiles pour ceux qui les vivent, comme pour les entreprises et les institutions qui ont à intervenir en matière sociale et notamment en matière de détachement ou de pluriactivité.

Par exemple, le détachement qui permet de déroger à la règle européenne de l'application de la législation de sécurité sociale du pays de travail peut se révéler dans son application difficile. Si une grande majorité des situations sont conformes aux règles du marché intérieur, certaines pratiques visent uniquement à réduire le coût du travail, conduisant à une réduction des droits pour les travailleurs, et parfois même à alimenter des mécanismes d'évasion sociale parfaitement organisés.

C'est pour cette raison qu'un compromis sur les textes de révision de la coordination doit être trouvé, sans attendre une hypothétique révision des règlements de coordination d'ici 10 à 15 ans.

En résumé dans ce Mémoire, la REIF a un double objectif :

- **Contribuer à faire évoluer et améliorer le cadre juridique des règles européennes de la mobilité,**
- **Miser sur la coopération entre administrations de sécurité sociale dans l'UE, afin d'agir efficacement contre la fraude sociale transfrontière.**

3. DEROULEMENT DE LA CONFERENCE DE PRESSE :

Déroulement :

- 1er temps : Présentation du Mémoire de la REIF sur la Mobilité
- 2ème temps : Présentation du « Guide juridique de la mobilité internationale »

Prises de parole :

- Dominique Libault, Directeur de l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale (EN3S), Co-animateur du groupe de travail de la REIF sur la mobilité
- Arnaud Emériaux, Délégué permanent de la REIF
- En soutien opérationnel et technique, intervention de responsables-clés des organismes nationaux de sécurité sociale compétents dans le champ de la mobilité européenne.

Echanges avec la presse.